

Image not found or type unknown



La justice quelle valeur

Par **matn**, le **20/03/2011 à 08:28**

Bonjour,rnque pensez vous de la justice?

Par **jeetendra**, le **20/03/2011 à 08:53**

Bonjour, il faut envoyer un [fluo]courrier recommandé avec accusé de réception [/fluo]au Procureur de la République (Tribunal de grande instance de votre département de résidence), joindre une copie, une note du rapport du médecin ayant constaté les [fluo]faits très graves[/fluo], tenez bon, cordialement.

Par **jeetendra**, le **20/03/2011 à 09:14**

avez vous vu un avocat à ce sujet, bon dimanche.

Par **amajuris**, le **20/03/2011 à 11:27**

bonjour,rnle chirurgien vous a-t-il rédigé un document écrit afin d'étayer vos affirmations ?rncordialement.rnévitez le style SMS.

Par **Marion2**, le **20/03/2011 à 12:24**

Voyez un avocat très rapidement.

Par **jeetendra**, le **20/03/2011 à 13:12**

c'est très délicat pour le Ministère Public dans ce genre d'affaire de se prononcer clairement (affaire Outreau), êtes vous séparé, ou en cours de séparation avec le père de votre enfant (victime).

Par **jeetendra**, le **20/03/2011 à 13:54**

je comprends votre douleur, votre désarroi, tenez bon, cordialement.

Par **mimi493**, le **20/03/2011 à 14:54**

Il faut faire examiner votre fils par un médecin spé en médecine légale (voir avec votre avocat)rnIl y a un risque que l'opération ait rendu impossible les constations médicales

Par **mimi493**, le **21/03/2011 à 23:49**

Il n'a pas de compétence en matière de constatation légale (il a fait des prélèvements pour vérifier la présence ou non de sperme ?)

Par **mimi493**, le **22/03/2011 à 14:43**

Je crois que vous partez dans la mauvaise direction. Ce n'est pas à vous d'estimer telle ou telle chose. Il faut avoir des preuves de l'agression sexuelle.